permis à leurs capitaines de mettre à la voile et de prendre le large.

Le bassin du commerce offrait samedi, un coup d'œil des plus pittoresques : Les pavillons étaient hissés à tous les grands mâts en signe de départ.

A la haute mer, trois ont pris la route de la rade et passé dans la mer du Nord, avec l'espérance de ne pas rencontrer d'ici les baies islandaises, de ces révolutions atmosphériques qui coûtent si cher à nos pays maritimes. Allez ! chers imprudents ! Notre-Dame-des-Dunes veille sur vous !

OBIT SOLENNEL Un obit solennel anniversaire sera célébré le mardi 24 février 1874, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, pour le repos de l'âme de dame ROSALIE MATHON, épouse de Monsieur JEAN-BAPTISTE BONNET, décédée à Roubaix, le 12 février 1873, dans sa 49e année.

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Faits Divers

— Le préfet du département de l'Aisne a refusé, par arrêté du 17 février, la démission des membres du Conseil municipal de Wassigny.

— Une ambassade japonaise est arrivée hier à Lyon par le train d'Italie.

— Le maréchal de Mac-Mahon, accompagné d'un officier d'ordonnance, en petite tenue de général de division, est allé samedi matin à Paris. Il a visité le bâtiment Sud de l'école militaire; et de là, il est allé voir un de ses anciens amis du boulevard de Neuilly, le général de Rouvres, avec lequel il a déjeuné.

— La statue de Jeanne-d'Arc amène tous les jours de nombreux curieux sur la place des Pyramides.

Hier, les passants ont déposé au pied de la statue de la Pucelle d'Orléans, deux couronnes d'immortelles et deux gros bouquets de lilas blanc. Dans la journée d'hier, on a également trouvé au pied de la statue une petite médaille de Crimée avec son ruban, le tout enveloppé dans un papier qui portait ces mots : Carré, sergent.

On a rétabli, le 14 courant, le cable sous-marin entre la Corse et la Sardaigne dont le service était interrompu depuis le 18 octobre dernier.

— On nous écrit de Marseille, 21 février :

« Le beau-frère de M. Emile Ollivier, M. Granier, âgé de vingt ans, nettoyait un revolver sans prendre garde qu'il était chargé. Une balle a traversé le menton et le palais du malheureux jeune homme. La blessure est grave, mais on ne croit pas qu'elle soit mortelle. »

— Le naturaliste Beccari écrit des îles Aru (sud de la Nouvelle-Guinée) que dans tout l'Archipel indien on guérit la variole par la quinine. Pris à la dose de 60 à 100 grains anglais, ce médicament rend la maladie bénigne, la guérison facile et prompte. Dans les hôpitaux hollandais d'Amboine, sur 300 varioleux traités par la quinine, deux seulement ont succombé. Beccari, qui fut atteint lui-même de la maladie, a été aisément guéri par la quinine.

(*Gazette de Cologne.*)

On nous écrit de Londres, 21 février :

« M. Moffat, beau-père du Dr Livingstone, pense qu'il est encore permis d'espérer que son illustre gendre n'est pas mort. Il fonde son opinion sur les raisons suivantes: 1° Jusqu'à présent, aucun Européen n'a vu un seul des indigènes qui ont été témoin de la mort de Livingstone: 2° On peut à peine croire que Livingstone soit parvenu à l'en-

---

préoccupai peu de ces larmes et cherchai à rappeler l'idée du devoir, en exaltant la maternité. Je prenais ma fille dans son berceau et la soulevais toute droite, ses petits pieds posés sur mes genoux. « Vois-donc, disais-je, vois, comme elle grandit ! Il faut déjà songer à lui amasser une dot ! il faut que je gagne beaucoup d'argent et que tu en économises beaucoup. Plus nous la ferons riche, plus nous serons heureux; qu'importe la simplicité, les privations même ! » Julia ne répondait pas; je souriais à l'enfant, elle pleurait....; pour elle notre médiocrité ressemblait tant à la misère ! Je me l'expliquais mal, alors; je le comprends mieux aujourd'hui : tout est relatif en ce monde. Simplement élevé par ma mère, je regardais l'aisance comme une richesse, tandis que ma femme, habituée à l'opulence, souffrait réellement. Au milieu de notre modeste appartement, elle, dont les pieds avaient toujours foulé les tapis d'Aubusson, elle qui avait vu sa jolie image reflétée de tous côtés dans le riche hôtel de son père, elle semblait une fleur des tropiques transplantée dans notre froid climat.

A suivre).

DENTS ET DENTIERS

PERFECTIONNES

falicitant la prononciation et la mastication ne nécessitant ancune extraction de racine et se posant sans aucune douleur.

Succès garanti.

DENTS et DENTIERS, système américain

SANS RESSORTS

Spécialité pour la conservation des dents malades par la matiscation.

HALLER-ADLER

DENTISTE

66, rue d'Angleterre, LILLE

droit où il est censé avoir rendu le dernier soupir; 3° Un fait suffirait pour jeter des doutes sur le récit de la mort du célèbre voyageur, c'est ce que l'on rapporte au sujet du manque de provisions: or, il est avéré qu'il en avait encore pour huit mois; enfin, l'histoire actuelle est mot pour mot la répétition d'une autre qui avait circulé, il y a douze ans, relativement à un autre voyageur africain. »

— DOUBLE ASSASSINAT DANS UN BAL DE FAMILLE A CANNES. — On lit dans le *Petit Marseillais* :

« Dimanche dernier, vers sept heures du soir, deux ou trois familles de Belvédère (Alpes-Maritimes) se trouvaient réunies dans la maison du sieur Daniel, épicier à Cannes. On y dansait à l'occasion du dimanche gras et la joie régnait dans la petite société, lorsque tout à coup on vit entrer un locataire de la maison, le nommé Pierre Jaquino, âgé de 24 ans, natif de Gênes, lequel était légèrement pris de boisson.

» Sans provocation aucune, il commença par troubler la fête et finit par porter un coup de poing à un inoffensif danseur, le sieur Rivelot Laurent. La société fut indignée d'un tel procédé et deux témoins de cet acte de brutalité, Louis Jourdan, âgé de trente-quatre ans, scieur de long et Louis Daniel, âgé de trente-trois ans, journalier, n'hésitèrent pas à mettre à la porte Jaquino.

» Celui-ci se voyant repoussé dans le corridor, et furieux contre Louis Daniel et Louis Jourdan, sortit de sa poche un couteau et en porta un coup à chacun d'eux. Jourdan fut atteint au bas ventre et Daniel au côté droit du corps, dans les fausses côtes.

» Les personnes du bal accoururent aussitôt à leur secours, et les deux blessés furent transportés à l'hôpital où le parquet de Grasse se rendit pour les interoger. Daniel a succombé mardi soir à six heures et Jourdan une heure après.

» Quant au meurtrier Jaquino, profitant de l'épouvante du premier moment, à la suite du crime, il a pu prendre la fuite, et a sans doute eu le temps de regagner la frontière, car toutes les recherches des brigades de gendarmerie n'ont amené jusqu'ici aucun résultat. »

— UN DÉPLORABLE ACCIDENT, dû à l'imprudence de la victime, est arrivé jeudi, à Montigny-le-Tilleul, à l'établissement Decrolière et Ce.

Les ouvriers, à l'heure du goûter, poussaient un wagon de 10 tonnes, chargé de calcaire pulvérisé, sur la voie d'évitement qui relie l'usine au chemin de fer du Grand-Central, lorsque l'un d'eux, Alfred Rary, âgé de 16 ans, quitte son poste sans motifs, court devant le wagon, pendant que les autres continuaient leurs manœuvres, et tombe si malheureusement que l'une des roues du pesant véhicule lui coupe un bras jusqu'à la naissance de l'épaule, et lui broie une jambe depuis le pied jusqu'au haut de la cuisse.

On se figure difficilement le désespoir du père qui poussait lui-même au wagon et sous les yeux duquel l'accident est arrivé; ce qui ajoutait encore à son désespoir, c'est que la jambe de son malheureux fils, prise comme un coin entre les deux rails du croisement de voie, n'a pu être dégagée qu'après un long travail.

Pendant cette pénible opération, l'enfant n'ayant pas conscience de sa terrible position, ne se préoccupait que de son pantalon déchiré.

On transporta le blessé dans une maison voisine; des médecins, appelés en toute hâte, pratiquèrent une double amputation, et malgré leurs soins empressés, le malheureux mourait quelques instants après.

TRIBUNAUX

AFFAIRE NAUNDORFF

Nous nous étions promis de nous occuper le moins possible de cette ridicule affaire. Mais nos confrères de Paris se donnant la peine d'en faire des comptes-rendus, nous nous décidons à résumer les paroles par lesquelles M. l'avocat général Benoit a commencé à porter sur elle l'appréciation de la justice.

M. l'avocat général, opposant tout d'abord l'acte de décès régulier, quoi qu'on en ai dit, de Louis XVII, à toutes les versions faites depuis, a déclaré que ce document présentait tous les caractères de l'authenticité. Après avoir démontré l'impossibilité de cette évasion à l'aide d'une double substitution, évasion que n'établit aucun document, il continue:

« On vous a raconté, messieurs, que le dauphin, emporté à l'étage supérieur, y était resté enfermé jusqu'à ce qu'il fut possible de l'en faire sortir en l'enfermant dans le cercueil vide de celui qu'on prenait pour lui. Mais qui a pris soin de lui pendant ce temps ? Qui l'a mis dans le cercueil ? Voilà autant de questions auxquelles on a oublié de répondre, car on n'a pas la prétention, je suppose, de nous donner comme réponse satisfaisante, ces lettres fabriquées à plaisir et qui tournent d'ailleurs elles-mêmes contre les faussaires.

» Faut-il nous arrêter un instant à l'histoire de cet enfant muet qui doit être sourd et entend pourtant ce qu'on lui demande ? Et ces morts tragiques du médecin Desault et du pharmacien Choppart, qui ont eu le malheur de manifester des doutes sur la mort du dauphin ? Est-il nécessaire de nous y arrêter ? On vous a dit aussi qu'un de ceux qui auraient pu donner de précieux détails sur l'évasion, Laurent, avait été déporté... Mon contradicteur a été mal renseigné: s'il est parti pour Saint-Domingue, c'est en qualité de secrétaire d'un commissaire.

» Faut-il attacher de l'importance aux déclarations de la femme Simon, qui était folle ? On a prétendu que Barras avait participé au fameux complot organisé pour faire évader le dauphin, et, à ce propos, on vous a lu les paroles prononcées par Mme de Broglie Solari; mais nous avons à lui opposer une déclaration de l'avocat de l'ancien chef du gouvernement qui connaissait toutes ses affaires, et soutient que jamais Barras ne s'est rendu qu'une fois au Temple, c'était pour y voir Louis XVII: il en fit un rapport à la Convention.

» Vous avez vu, messieurs, les nombreux personnages qui seraient tombés victimes de la raison d'Etat. Ce qui nous paraît dépasser les bornes, c'est de compter parmi eux le duc de Berry, et cela sur la seule affirmation d'un valet de chambre. On a osé insérer dans certaine publication une lettre de ce prince écrite peu avant sa mort à Naundorff. Nous tenons ce document pour faux.

» Et les médailles qui vous ont été représentées, et qui, d'après M. Jules Favre, ces auraient été frappées en souvenir de l'évasion du dauphin ? Comment expliquez-vous mots : « Redevenu libre le 8 juin 1795 ? » Pour nous, cet enfant aux ailes d'anges, qui est Louis XVII, ne nous permet pas de douter; « redevenu libre, » c'est-à-dire dégagé de ses liens terrestres et de ses bourreaux pour être libre dans le ciel.

« Louis XVII, vous a-t-on dit, était si certain que son neveu vivait encore, qu'il n'avait pas fait dire de prières funèbres pour le repos de son âme, et refusa le cœur de Louis XVII que lui offrit le docteur Pelletan.

» A cela je répondrai que le roi agissait ainsi parce qu'on espérait toujours découvrir le cadavre du malheureux dauphin, et que tout le monde savait que rien n'était moins authentique que le cœur offert par Pelletan. Puis si réellement Louis XVIII eût été un usurpateur, n'avait il pas intérêt à faire dire des messes qui auraient été la consécration, en quelque sorte, du décès ?

» Admettons un instant que le dauphin ait pu quitter sa prison : Que devient-il jusqu'en 1820 ? Sa place était au milieu des armées vendéennes, qui, d'après vous, l'attendaient impatiemment. Pourtant, il se cache, et mon honorable contradicteur n'a pas trop voulu insister dans les explications qu'il nous a données sur cette partie de l'existence de son client. Il a eu raison; le terrain était trop glissant.

» On vous a raconté une foule d'histoires qui tendraient à prouver que Naundorff se rappelait à merveille les actes les plus intimes dont le dauphin avait été le héros. Malheureusement nous avons trouvé tous les témoins en désaccord avec lui. »

Après avoir cité plusieurs exemples de ce fait, l'orateur fait justice de ces prétendues marques extérieures : « L'inoculation en triangle, dit-il, ne peut être prise en considération vu que c'est la disposition ordinaire des piqûres. Quant au pigeon plongeant les ailes déployées, s'il avait existé, on n'aurait pas manqué d'en faire mention à la mort de Naundorff, en 1845.

Suivant Naundorff dans sa manière de vivre en Prusse, M. l'avocat général le montre accusé d'incendie et acquitté, puis condamné à trois ans de travaux forcés pour fausse monnaie. Il se sauve en France où il se crée une cour aux dépens de laquelle il vit, et si des personnes honorables le soutiennent, c'est qu'il les a trompées, témoin Mme de Bambaud, qui aurait reconnu en lui le dauphin, mais qui, ce que Me Jules Favre n'avait pas dit, en était à sa troisième ou quatrième reconnaissance.

» D'ailleurs, comment reconnaître Louis XVII dans cet individu qui, d'après une note de police, vivait en Prusse avec une femme Sonnenfield dont il avait un enfant ? »

Quant à l'expulsion de France, M. l'avocat général estime qu'elle était largement motivée. « Puis, ajoute-t-il, je suis désolé d'avoir à l'apprendre à Me Jules Favre, le chef du cabinet qui prit cette mesure, s'appelait M. Thiers. » (Sourires).

M. l'avocat général prend ensuite Naundorff en Angleterre, et le montre d'abord à Londres, vivant et agissant en prétendant; puis, non content de cette situation, se posant comme fils de Dieu, et se disant être ce Messie, annoncé par les Ecritures, qui doit révéler aux hommes les lois de Dieu.

L'organe du ministère public lit, en effet, des pièces émanant de Naundorff lui-même, ou celui-ci se donne, à Londres, comme étant d'essence divine et ayant avec Dieu, son père, des communications directes au moyen d'un ange qui lui transmettait les ordres paternels. La lecture de ces pièces est suivie de celle d'autres documents signés des ancien, partisans du prétendu fils de Louis XVI, qui déclarent revenir de leur erreur et ne plus voir, en celui qu'ils soutenaient de bonne foi, qu'un habile et audacieux aventurier.

Cet aventurier qui, selon eux, n'a reculé devant aucune manœuvre, aucun acte d'audace, aucun faux même pour se créer des preuves à l'appui de ses intrigues, se fabriquait des lettres et des actes à l'aide desquels il les a abusés, et quand ils ont vu que, médiocrement satisfait d'avoir une cour et des courtisans de son malheur, Naundorff voulait se faire une Eglise et des fidèles, ils ont compris à qui ils avaient affaire.

La prétendue reconnaissance par le gouvernement hollandais dont on a fait tant de bruit n'existe pas: on a tout simplement naturalisé un homme qui avait rendu quelques services au pays et pouvait lui en rendre encore.

M. l'avocat général termine par ces paroles vigoureuses :

« On vous l'a dit, c'est ici, messieurs, que la vérité doit triompher, alors même qu'on aurait pu s'en écarter ailleurs, et malgré les surprises dont d'autres ont pu être les victimes. Oui, devant la justice, la vérité reprend ses droits, et cette vérité vous la proclamerez par votre arrêt en confondant une fois de plus l'imposture, sans craindre de commettre un déni de justice, mais avec le regret d'avoir consacré à une misérable intrigue ces longues audiences que vous auriez pu accorder à des justiciables plus dignes d'intérêt.

M. le premier président annonce que l'audience est levée. L'arrêt sera rendu vendredi prochain. »

Le tribunal de la Seine a rendu samedi son jugement dans l'affaire de la société du chemin de fer du Nord de la Catalogne.

Loussy-de-Ville, d'Auriol et Allègre sont condamnés, les deux premiers à cinq ans, le second à trois ans d'emprisonnement; tous trois sont condamnés solidairement à 3,000 fr. d'amende et aux dépens; la durée de la contrainte par corps est fixée à deux années; ils subiront en outre pendant cinq ans l'interdiction des droits mentionnés en l'art. 42.

Dauriol a été en outre condamné à la surveillance de la haute police pendant cinq années, à partir de l'expiration de sa peine.

Nouvelles du soir

Dépêches Télégraphiques

(Service particulier du *Journal de Roubaix*).

Paris, 23 février

Avant la séance d'aujourd'hui, M. Lespinasse donnera communication au 12me bureau de son rapport sur l'élection de M. Saviney dans le Finistère. Il sera ensuite lu à l'Assemblée, qui aura à statuer sur les pouvoirs du nouveau député. On sait que le rapport conclut à la validation.

Aujourd'hui également l'Assemblée entendra le rapport de M. Charreyron sur la demande en autorisation de poursuites contre M. Melvil-Bloncourt. On assure que les membres de la minorité de la commission se proposent de renouveler à la tribune les observations qu'ils ont déjà présentées, relativement au retard apporté à cette demande en autorisation.

Le comité électoral de Schlestadt a adressé à M. Teutsch le télégramme suivant :

« Au nom des électeurs qui ont donné leurs suffrages à Mgr Raess, nous remercions M. Teussch de sa patriotique protestation, et désavouons les paroles par lesquelles notre mandataire a essayé de le contredire. »

Il se signe en outre à Strasbourg une note déclarant que les catholiques d'Alsace repoussent énergiquement les paroles de Mgr Raess, qui ne peuvent exprimer que l'opinion personnelle de leur auteur.

L'évêque de Strasbourg n'avait pas le droit de faire en leur nom une profession de foi politique et celle qu'il a faite est contraire à la réalité des choses. Les élections du 1er février ne comportaient pas de mandat impératif, mais dans tous les colléges les électeurs ont donné leurs suffrages à ceux qui entendaient protester contre l'annexion violente de l'Alsace-Lorraine. Par son attitude Mgr Raess a prouvé qu'il ne comprenait pas ou qu'il n'acceptait pas le mandat que ses électeurs ont voulu lui confier, c'est donc pour lui un devoir de conscience de la résigner entre leurs mains, afin de donner satisfaction à une population dont il a blessé profondément le patriotisme.

Rome, 22 *février*. — Le cardinal Barnabo a reçu les derniers sacrements.

D'après le *Popolo Romano*, le cardinal Antonelli aurait envoyé à tous les évêques une circulaire pour les inviter à venir à Rome, le pape désirant les voir avant de mourir.

Serkis-Pacha, ministre de la Turquie à Rome, a pris un congé de deux mois pour affaires de famille; il vient de partir pour Constantinople.

Saint-Pétersbourg, 22 *février*. — L'empereur d'Autriche partira cette nuit à une heure, pour Moscou. S. M. sera accompagnée du grand-duc Constantin.

Perpignan, 22 *février*. — On mande de Barcelone le 20 : « Le curé de Saint-Jacques, accusé d'avoir favorisé l'insurrection carliste, a été embarqué pour Palma (île de Majorque) où se trouve déjà détenu le général Campos, au château de Bellver.

« Le colonel Mola-Martinez ayant réparé les dégâts commis aux fortifications de Manresa, a divisé ses troupes en deux colonnes et s'est remis à la poursuite des carlistes. Un capitaine des zouaves carlistes qui est à l'hôpital, dit que son bataillon a perdu 90 hommes dans l'affaire de Manresa. »

Nangasaki (Japon), 21 *février*. — La situation est considérée comme critique. Le bruit court que les rebelles sont à Saga, à peu de distance de Nangasaki. Les résidants étrangers sont prêts à s'embarquer sur les batiments de guerre européens. Le parti favorable au gouvernement est sans force.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

REVALESCIÈRE.

Vingt six ans d'invariable succès.

Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dyssenteries, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuard de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure No 48,614.

Mme la marquise de Bréhan, de 7 ans de *Maladie du foie*, d'estomac, amaigrissement, battement nerveux sur tout le corps, agitation nerveuse et tristesse mortelle.

Cure No 62,986.

Mlle Martin, de *Suppression des règles* et *Danse de Saint-Guy*, déclarée incurable, parfaitement guérie par la *Revalescière*.

Cure No 65,112.

E. Payard, de *Gastralgie et Vomissements* Il ne pouvait plus se tenir sur ses jambes, ni dormir, ayant toujours le creux de l'estomac gonflé.

Cure No 62,845.

M. Boillet, curé, de 36 ans d'*Asthme* avec étouffements dans la nuit.

Cure No 70,421.

M. A. Spadaro, d'une *Constipation opiniâtre* de 9 ans. C'était terrible, et des médecins hors ligne avaient déclaré qu'ils n'y avait pas moyen de le guérir.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr.—Les *Biscuits de Revalescière*, en boîtes de 4, 7 et 60 fr. La *Revalescière chocolatée*, en boîtes de 2 fr. 25 centimes ; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste : les boîtes de 32 et 60 fr. (*franco.*) — Dépôt chez MM. COILLE, pharmacien et MORELLE BOURGEOIS, et chez les autres pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et Co, 26, place Vendôme, à Paris.

4095 c.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Nouvelle Encre

J. Gardot à Dijon.

noire en écrivant, n'oxydant pas les plumes, n'épaississant pas.

Nouvelle Encre violet noir

coulant même un mois après l'écriture, chez tous les Papetiers.

Dépôt à la *Librairie Alfred Reboux*.

BOURSE DE PARIS DU 21 FÉVRIER

VALEURS	Clôture	Cl. précéd.	Hausse	Baisse
A TERME				
3 0/0	59.05	59 05	»..»	»..»
5 0/0 1871	93421/2	93 321/2	0.10	»..»
5 0/0 1872	93.45	93 35	0.10	»..»
B. de France	39 90	4000	»..»	10..»
B. de Paris	1065	1060	5..»	»..»
Foncier	810..»	810..»	»..»	»..»
Mobilier	280..»	278.75	1.25	»..»
Générale	515..»	520..»	»..»	5..»
Est	495..»	497.50	»..»	2.50
Lyon	887.50	885..»	2.50	»..»
Midi	597.50	»..»	3.75	»..»
Nord	1008 75	1007.50	1.25	»..»
Orléans	847.50	845..»	2.50	»..»
Ouest	»..»	»..»	»..»	»..»
Gaz	742.50	741.25	1.25	»..»
Suez	411.25	413.75	»..»	2.50
5 0/0 Italien	61.45	61.15	0.30	»..»
Espagnol	345..»	345..»	»..»	»..»
Lombards	361.25	362.50	»..»	1.25
Autrichiens	728.75	731.25	»..»	2.50
COMPTANT				
3 0/0	59.05	58.95	0.10	»..»
5 0/0 libéré	93.40	93.25	0.15	»..»
5 0/0 non-lib.	93.40	93 30	0.10	»..»
4 1/2 0/0	86.15	85.90	0.25	»..»
Morgan	522.50	523.75	»..»	1.25
Ville 1869	291..»	290..»	1..»	»..»
» 1871	255.50	256..»	»..»	0.50
Obl. 3 0/0 Est	269.75	270..»	»..»	0.25
» Lyon	287.50	»..»	»..»	»..»
» Midi	275..»	274..»	1..»	»..»
» Orléans	278 25	278.75	»..»	0.50
» Vendée	242.50	245..»	»..»	2.50
Orléans à Ch	231.25	232.50	»..»	1.25
Ouest. Rouen N.	»..»	»..»	»..»	»..»
» » (Sud)	»..»	»..»	»..»	»..»
BANQUE				
3 0/0 Esp. Int.	15 13/16	15 1/8	»..»	1/16
3 0/0 Esp Ext 69	18 11/16	18 3/16	»..»	1/8
5 0/0 Turc	40.12	39.70	0.42	»..»
5 0/0 Péruvien	61 1/8	60 1/4	3/8	»..»
Immobilière	»..»	»..»	»..»	

MATIÈRES D'OR, ET D'ARGENT,

Or en barr. à 1000/1000 ; le k. 3,434 fr. 44 c....	10	a	0/00 pm
Or (pièces de 20 fr.).....	.-.-	a .-.-	0/00 pm
A. en barre à 1000/0000; le k. 218 fr.88 c.....	14.-.	a 15 .-.	0/00 pm
Ducats de Holl. et d'Aut.	11 65	a 11 80	
Piastres à colonnes Ferdin.	5 25	a 5 50	
Id. mexicaines.....	5 20	a 5 50	
Aigles d'Amérique (5 d.)	25 12	a 25 38 1/2	
Souverains Anglais.....	25 17	.-. a 25 38 1/2	
Banknotes.....	25 75	.-. a 26 05	.-.
Dollars.....	5 12	.-. a .-.	.-.

ESCOMPTES

Banque de France....	5 0/0 (sur avances 7 0/0)
Id. d'Angleterre ..	3 1/2
» de Belgique...	4 0/0

BONS DU TRÉSOR

4 1/2 0/0 de 3 à 5 mois — 5 0/0, de 6 à 11 mois. — 5 1/2 0/0, à un an.

CHANGES	A trois mois		A courte échéance	
Amsterdam..	209 3/4	210	210 1/2	210 3/4 et 3 0/0
Hambourg...	123 .-.	123 1/4	122 3/4	123 .-. — 4 0/0
Berlin.....	369 1/4	369 3/4	368 1/2	370 .-. — 4 0/0
Francfort....	211 1/8	211 3/8	210 7/8	211 3/4 — 4 0/0
Vienne.....	216 .-.	218 .-.	217 .-.	.... .-. — 4 0/0
Madrid.....	515 .-.	516 .-.	518 .-.	516 .-. — 4 0/0
Pétersbourg.	235 1/2	236 1/2	237 .-.	237 .-. — 4 0/0
Londres	25 21 .-.	25 26 1/2	25 21 1/2	25 27 1/2 m 3 1/2
Belgique....	1/4 p	.1/8 p	1/4 .. p	1/8 p m 3 0/0
Italie.....	14 3/4	15 .-.	14 3/4	14 1/2 p — 5 0/0

COURS DES HUILES DE LILLE DU 21 FÉVRIER

	Huiles l'hectolitre		GRAINES l'hectolitre		TOURTEAUX les 100 KIL	
Colza.....	.73	... ..	22 ..	26 ..	18 ..	19 ..
— épur. p.	.72 50	... ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Œillet b. -f.	... ..	... ..	38 ..	41 ..	.. ..	.. ..
— Romes.	... ..	... ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Cameline	... ..	... ..	19 ..	21 ..	19 ..	.. ..
Chanvre	... ..	... ..	.. ..	.. ..	18 ..	.. ..
Lin pays	.72	... ..	25 ..	27 ..	00 ..	00 ..
Lin étrang.	.71	... ..	25 ..	27 ..	00 ..	00 ..